

Les effets délétères d'une doctrine de sécurité globalisante

par Albert Legault

Titulaire, chaire de recherche du Canada en relations internationales
Université du Québec à Montréal

En Amérique latine comme ailleurs, la fin de la guerre froide a donné lieu à d'interminables débats sur les questions de sécurité. Constatons tout d'abord que la sécurité est un domaine d'études éclaté. Les problèmes de sécurité peuvent être définis selon trois axes majeurs : la sécurité militaire étatique, la sécurité contre les instabilités sociales, et la sécurité humaine. La première est l'affaire des grandes puissances, la seconde l'affaire de tous les États, et la troisième celle du régime politique et culturel à l'intérieur duquel vivent des citoyens. Ces trois domaines relèvent aussi de champs de spécialisation différents. Ainsi, la sécurité classique relève des historiens, des politologues et observateurs de la situation internationale; la sécurité contre les instabilités politiques intérieures est le lot des comparativistes; et la sécurité humaine tombe dans la mouvance des institutionnalistes et des juristes préoccupés par l'État de droit.

Les grandes transformations du débat sécuritaire

La globalisation de la sécurité étatique est due à la transformation des paramètres classiques de la sécurité. Par une sorte de mimétisme incroyable, les doctrines de sécurité russes sont une copie conforme des doctrines américaines. Guerre préventive, si nécessaire, recours aux armes nucléaires, si les conditions l'exigent, et possibilité d'intervenir à droite et à gauche, si la situation le justifie. En ce domaine, le système international retourne à une forme de *Realpolitik* dont Bismarck n'aurait pas été dédaigneux. Mais sous le couvert de cette pseudo-stabilité se cache une réalité plus sournoise: la lutte antiterroriste tous azimuts contre ceux et celles qui menacent la vie des citoyens du monde. Autrement dit, la menace n'est plus le communisme débridé ou l'opposition idéologique entre les grandes puissances, mais bel et bien les actes barbares du terrorisme exercés contre les États-Unis, la Russie ou la Chine. Les grandes puissances se sont donc entendues pour faire de la lutte antiterroriste leur priorité,, avec comme résultat que les droits humains et ceux de la personne sont

désormais relégués au second plan. Cette transformation majeure s'applique aussi aux autres pays, car dans la mesure où la sécurité des États se globalise, la menace peut désormais émaner de nulle part et de partout. Des pays comme le Canada ou le Mexique l'ont découvert à leurs dépens au lendemain des événements du 11 septembre.

La deuxième transformation des questions de sécurité se situe au niveau des instabilités sociales. Les crises économiques et financières mexicaines en 1995, brésilienne et équatorienne en 1999, argentine en 2001, vénézuélienne en 2002 et bolivienne en 2003, sont autant d'exemples de crises sociales successives qui mènent régulièrement à des crises institutionnelles. Pour le professeur Lewis Arthur Tambs, on peut parler des 9 (D) ou encore des 9 menaces qui grugent les sociétés latino-américaines de l'intérieur : défense—drogue—démographie—dette extérieure—déindustrialisation—démocratie populiste postérieure à la guerre froide—déstabilisation—déforestation et — déclin américain. À l'intérieur de cette composante plus vaste, on a quand même réussi à faire prévaloir les idées d'une doctrine de sécurité globalisante. Ainsi, il n'y a plus de combats pour la libération des peuples. Ces mouvements, que ce soit en Tchétchénie ou en Palestine, et surtout en Colombie — le FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie), l'ELN (Armée de libération nationale), ou encore l'AUC (Forces d'autodéfense de Colombie) —, sont désormais considérés comme des organisations terroristes frappées d'ostracisme et du non droit d'exister. La transformation du discours trouve sa source dans la profonde réalité sociale de certains pays latino-américains, car le narcoterrorisme est désormais défini « comme une alliance entre des organisations terroristes, des trafiquants de drogues et des organisations criminelles ». L'adéquation entre terrorisme, drogue et milieux criminels indique bien l'étendue de la transformation : des pans entiers de la société sont désormais « criminalisés ».

Enfin, sur le plan de la sécurité humaine, plus vaste que celui de la sécurité de la simple personne, car il y va de la qualité de vie et de la justice sociale, les progrès sont pratiquement inexistantes, dans la mesure où la libéralisation de l'économie et la mondialisation des marchés ne font qu'accroître les inégalités sociales et le fossé qui sépare les riches des pauvres. Le politique a perdu une partie de sa raison d'être : les exigences de la sécurité prévalent désormais sur celles de la justice sociale.

La lutte antiterroriste au sein de l'OÉA

Sur un plan institutionnel, les deux organisations de sécurité les plus solidement établies en Amérique latine sont l'OÉA (Organisation des États américains), créée en 1948 et à laquelle le Canada a adhéré en 1990, et le Conseil interaméricain de la défense (CIAD) ou l'Inter-American Defense Board (IADB) qui remonte à 1942 et auquel le Canada ne s'est joint qu'en décembre 2002. Le second organisme est surtout composé de représentants des milieux de la défense, mais il sert aussi de mécanisme de coordination pour les ministres de la Défense ainsi que de pôle de formation pour les hauts-gradés militaires, car il abrite le Collège interaméricain de la défense (Inter-American Defence College). L'OÉA est évidemment l'organisation qui retient le plus l'attention, car elle comprend un Conseil Permanent (CP), une Assemblée générale (AG) et un Secrétariat général (SG). Elle travaille en étroite collaboration avec l'ONU sur de nombreux dossiers, dont celui du terrorisme, et reste la seule mandatée pour s'occuper des questions plus générales de la paix et du développement démocratique de la région.

Au troisième Sommet des Amériques à Québec (2001), il fut convenu de tenir une Conférence extraordinaire sur la sécurité. L'ordre du jour de cette Conférence a été préparé par le Comité sur la sécurité hémisphérique (CSH) de l'OÉA. D'abord prévue pour mai 2003, cette dernière a été reportée à la fin d'octobre. Au moment d'écrire ces lignes, les résultats de cette Conférence extraordinaire ne sont pas connus, mais la question du terrorisme figure en bonne et due forme au point IV.2 du Projet de Déclaration politique qui sera adopté lors de la Conférence extraordinaire. En réalité, ce sont les travaux du CICTE (Comité interaméricain contre le terrorisme) qui sont importants. Ce Comité n'est pas nouveau. Il a été créé en novembre 1998 lors d'une Conférence qui s'est tenue à Mar del Plata, en Argentine. Il a siégé en sessions spéciales en octobre et novembre 2001, c'est-à-dire après les événements du 11 septembre, et en session régulière à Washington, en janvier 2002. Il dispose depuis cette date d'un Secrétaire exécutif en la personne de Steven Montblatt qui fonctionne désormais à l'intérieur du Secrétariat général de l'OÉA. L'élément déterminant de 2002 a évidemment été la signature de la Convention interaméricaine pour la prévention et l'élimination du terrorisme. Signée à Bridgetown à la Barbade en juin

2002, celle-ci permet désormais d'harmoniser les pratiques de la lutte antiterroriste en Amérique latine avec tout ce qui se fait en la matière dans les autres pays du monde. Le CICTE a d'ailleurs obtenu le statut d'observateur au sein du GAFI (Groupe d'action financière) de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). L'OÉA se trouve ainsi à coordonner son action en matière de lutte antiterroriste à la fois à travers les liens qu'elle entretient avec le Comité du Conseil de sécurité de l'ONU concernant le terrorisme (CCT) et avec les grands groupes de travail qui se penchent sur les questions de blanchiment d'argent.

Dans tout ce brouhaha institutionnel, les États-Unis ont la partie belle. Ils peuvent intervenir directement au sein de l'IABD lorsqu'il s'agit de protection maritime, ou de servitudes maritimes à obtenir auprès des pays latino-américains, en échange d'une aide militaire ou de programmes de formation militaire. L'OÉA reste éclatée dans la mesure où une multitude de sous-composantes régionales affirment leur droit à la diversité régionale — le Groupe de Rio, le Traité sur la sécurité démocratique en Amérique centrale, le Système de sécurité régionale pancaribéen, le MERCOSUR (Mercado Común del Sur ou Marché commun du Sud) et la Charte andine pour la paix et la sécurité, souscrite à Lima, en juin 2002. Washington peut donc faire avancer ce qu'il perd d'une main pour tenter de le récupérer de l'autre, ou tout simplement jouer les acteurs les uns contre les autres, ce qu'il fait abondamment en matière de négociations économiques internationales. En outre, le grand espoir canadien d'être un «réseuteur» de tous les aspects multidimensionnels de la sécurité, programme solidement défendu par l'OÉA, repose essentiellement sur le développement d'une société civile accrue. Les événements récents en Amérique latine semblent indiquer que la société civile peine à se faire entendre. Deux exceptions sont cependant notoires: le Brésil et le Venezuela, lesquels, faut-il le rappeler, ont tous une frontière commune avec la Colombie. Les États-Unis ne peuvent faire avancer leur cause que s'ils obtiennent l'accord des élites en place! Il reste à voir comment ces pays évolueront avant de formuler un jugement d'ensemble sur l'avenir de la lutte antiterroriste en Amérique latine...